



SciencesPo.

CSO  
CNRS



## Troisième colloque international du RESUP

### L'enseignement supérieur et la recherche en réformes

Paris, 27, 28 et 29 janvier 2011

**Colloque organisé par le Réseau d'Etude sur l'Enseignement Supérieur (RESUP) en partenariat avec le Centre de Sociologie des Organisations (Sciences Po et CNRS)**

#### Les objectifs du colloque

Parce qu'ils jouent un rôle primordial dans des sociétés gouvernées par l'économie de la connaissance, l'enseignement supérieur et la recherche ont acquis une place centrale sur l'agenda des différents gouvernements et sont depuis plusieurs années l'objet de diverses réformes dans tous les pays. Celles-ci ont pour objectif de transformer de manière profonde des modes de fonctionnement universitaires considérés comme inadaptés aux conditions contemporaines et aux nouvelles missions que l'Université et les organismes de recherche sont appelés à remplir.

L'objectif de ce troisième colloque international du RESUP est faire le point sur ces réformes, en France et à l'étranger, mais aussi de les analyser à travers des perspectives renouvelées.

#### 1. Trente ans de réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour rendre compte des réformes qu'ont connues les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche depuis les années 1980, de très nombreux auteurs invoquent l'influence du

« nouveau management public ». Celui-ci serait à l'origine de l'introduction de techniques de management inspirées des entreprises privées, du recours systématique au benchmark, de la constitution de quasi-marchés conduisant à l'accroissement de la compétition entre les établissements, de la création d'agences (d'évaluation, d'attribution de contrats de recherche, etc.), de la poursuite de la performance et de l'efficacité, du renforcement de l'exécutif au détriment du délibératif dans la gouvernance des établissements, etc.

Ces interprétations, si elles sont convaincantes à un niveau agrégé, résistent mal à l'épreuve des faits et à des analyses plus précises. En effet, la notion de « nouveau management public » est, en quelque sorte, victime de son succès et a donné lieu à de multiples définitions et redéfinitions qui la rendent de plus en plus difficile à opérationnaliser. Par ailleurs, dès que l'on compare des réformes menées dans deux pays différents au nom du « nouveau management public », on constate à quel point cette notion est insuffisante pour rendre compte finement des changements concrets qui ont été introduits, de la manière dont ils l'ont été, ou des justifications qui les ont accompagnés. Enfin, la même ambiguïté survient si l'on essaie de retracer l'ensemble des réformes dans un pays donné sur les trente dernières années : tout rassembler sous la bannière du « nouveau management public » revient à ignorer les nuances, à négliger les écarts à la doctrine et à minorer les inflexions qu'elle a connues.

Il semble donc fondamental de sortir de modèles d'analyse globalisant pour s'intéresser plus précisément aux contenus spécifiques des réformes, aux facteurs qui les suscitent, aux théories, doctrines, idéologies qui les informent, mais aussi à leurs évolutions. Ainsi par exemple, la politique des contrats quadriennaux d'établissement introduite en France à la fin des années 1980 s'est poursuivie tout au long des années 1990 et 2000, mais a connu des inflexions importantes dans son contenu, dans sa mise en œuvre et dans ses objectifs. Le projet au sein duquel elle prend place a lui-même considérablement changé car les représentations dominantes sur ce que doit être le système d'enseignement supérieur ont évolué : les objectifs de rattrapage entre les territoires qui sous-tendaient les premiers contrats sont devenus secondaires et ont été supplantés par des politiques « pour l'excellence » qui reposent sur une allocation plus sélective des moyens basée sur la performance.

Cette première thématique accueillera donc des contributions, de préférence comparatives, permettant d'éclairer plus finement les politiques de réformes, de retracer leurs dynamiques d'évolution, de repérer les contradictions internes dont elles sont porteuses ou les inflexions et redéfinitions auxquelles elles ont donné lieu, et de mettre en évidence les idées, représentations, doctrines ou idéologies qui les sous-tendent. On s'interrogera notamment sur les continuités et les ruptures qui marquent ces réformes et sur le caractère plus ou moins erratique de leur développement.

Des analyses précises des mécanismes de diffusion, appropriation, redéfinition des mesures de changement sont particulièrement sollicitées afin de mieux comprendre les influences réciproques, mais aussi de dépasser les conclusions hâtives sur l'existence de congruences entre les réformes de différents pays. En particulier, on se posera la question de l'intégration des réformes nationales dans le contexte européen, et réciproquement, celle de l'influence des différents pays sur la définition des politiques européennes.

On s'attachera enfin à identifier les acteurs qui ont été des entrepreneurs de réformes comme ceux qui s'y sont opposés, et à décrire les caractéristiques des uns et des autres, les cadres normatifs ou idéologiques qu'ils mobilisent explicitement ou dans lesquels s'inscrit leur action.

## **2. Les réformes au miroir de l'histoire**

Un second d'angle d'analyse consistera à étudier les réformes engagées à la lumière des réformes passées. Pour les hommes et les femmes politiques qui portent ces programmes de changement, il s'agit naturellement de souligner leur nouveauté, de mettre en avant les ruptures radicales qu'ils introduisent entre un avant problématique et un après prometteur. Mais ces arguments résistent-ils à l'analyse historique ? Plusieurs niveaux de réflexion pourront être envisagés pour répondre à cette question.

### ***a) Les réformes hier et aujourd'hui***

En France, l'enseignement supérieur a fait l'objet de très nombreuses réformes depuis l'abolition des corporations universitaires en 1793 et la création de l'Université Impériale en 1808. Parmi les grands mouvements de réformes figurent les tentatives de la IIIe République pour rénover l'enseignement supérieur entre 1880 et 1896, les colloques sur la recherche des années 1950 (Caen, 1956, Grenoble, 1957, Caen, 1966) débouchant sur la création de nouvelles institutions (IUT, ENI, INSA), la loi Faure de 1968, les réformes Savary des années 1980, etc. Même si chacun de ces mouvements de réforme s'est inscrit dans un cadre spécifique, il est probable que l'on peut trouver des points communs comme la référence à un « retard français » par rapport à des modèles étrangers considérés comme plus efficaces, la présence d'universitaires parmi les auteurs des projets de réforme, les tentatives de transfert de modèles étrangers.

Il s'agira par conséquent de comparer le contenu des réformes en cours et les arguments qui les accompagnent avec les réformes passées. Cette mise en perspective historique ne devra pas être limitée au cas français. De nombreuses questions pourront alors être abordées de manière comparative : En quoi les politiques actuelles s'inscrivent-elles ou non dans la continuité des réformes précédentes ? En quoi les débats sont-ils nouveaux et renouvellent-ils les conceptions prédominantes ? En particulier, on pourra analyser les références mobilisées et se demander ce que recouvrent les notions d'internationalisation, d'autonomie, d'excellence, hier et aujourd'hui. On pourra aussi explorer la manière dont les attentes vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de la recherche se modifient : comment sont pensées les relations entre l'enseignement supérieur et la société, ou celles entre le monde économique et le monde académique.

### ***b) Réformes et autres dynamiques de changement***

Les réformes sont loin de constituer les seuls processus de changement qui affectent l'enseignement supérieur et la recherche. Elles ne sont pas non plus nécessairement les plus effectives. Il convient par conséquent de se demander si les évolutions endogènes (par la croissance de la demande d'éducation, par les jeux entre les disciplines, par les processus de transformation des régimes de production scientifique, par la découverte de nouveaux savoirs, etc.) ne sont pas plus profondes et réelles, et surtout comment ces mouvements plus souterrains s'articulent aux politiques de réforme.

Il s'agit alors de raisonner dans une perspective plus centrée sur l'évolution des publics de l'enseignement supérieur et des modes de production scientifique. Dans cette perspective, on

pourrait défendre l'idée que les politiques d'enseignement supérieur et de recherche seraient « secondes » par rapport aux tendances d'une « démographie étudiante » et aux dynamiques internes de la science et de la technique théorisées par des sociologues des sciences sous les vocables de « mode de production de la connaissance » ou de « triple hélice » par exemple. Dans ce cadre, les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche ne seraient que le résultat nécessaire de ces évolutions. On peut en effet voir les nouveaux modes de pilotage de la science par les procédures de type ANR, et par les contrats d'objectif dans les universités, comme le résultat des évolutions internes à la production scientifique elle-même. Ce renversement de perspective aurait le mérite d'expliquer deux phénomènes concomitants. D'abord, la convergence relative du contenu des politiques scientifiques et d'enseignement supérieur par-delà – et malgré – les spécificités nationales. Ensuite les résistances plus marquées dans les disciplines restées en marge des évolutions et qui semblent s'observer plus volontiers dans les sciences sociales et humaines que dans les sciences de la nature.

Enfin, cela pose la question de l'impact de ces réformes. Nombre des réformes engagées dans la plupart des pays ont pris la forme de nouvelles lois et ou dispositions législatives. Que savons-nous de l'effectivité de ces formes d'action sur les systèmes d'enseignement supérieur ? Quels ont été par le passé les moteurs et les leviers de changement les plus décisifs ? Réciproquement, Quels sont les domaines, les mécanismes, les acteurs, les pratiques, les représentations, les valeurs qui semblent résister à toutes les réformes, voire qui sortent renforcés des tentatives de mutation que l'on veut leur imposer ? Quels autres facteurs de transformation sont par ailleurs à l'œuvre au sein des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche ? Quelles formes prennent-ils ? Sont-ils plus effectifs que les actes volontaristes de réforme ?

La comparaison dans le temps de ces différents mécanismes et dynamiques permettra une meilleure compréhension des transformations actuelles et de leurs effets.

### **3. Spécificité des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Une troisième thématique de ce colloque mettra en perspective les réformes de l'enseignement supérieur avec d'autres secteurs où sont conduites des réformes.

#### ***a) Quelle est la spécificité des réformes engagées par rapport à celles qui sont menées dans d'autres secteurs ?***

La comparaison entre les réformes qui affectent les systèmes nationaux d'enseignement supérieur et de recherche et celles qui sont mises en œuvre dans d'autres domaines mérite d'être plus amplement et plus finement menée. On peut en particulier penser à des comparaisons entre les organisations universitaires et scientifiques et les hôpitaux ou les tribunaux. Mais d'une manière plus large, il s'agit de s'interroger sur le sens et la forme des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche par rapport à celles qui sont en cours dans l'ensemble des secteurs publics et aux recompositions actuelles de l'action de l'Etat.

Des comparaisons internationales sur la transformation des marchés du travail académiques avec ceux d'autres secteurs de la fonction publique seront aussi bienvenues. Plus largement, ces réformes induisent une recomposition des modes de régulation des groupes professionnels et des professions dans leur ensemble. On peut évoquer plus particulièrement la place de

l'évaluation collective et individuelle dans la définition des carrières et l'orientation des comportements professionnels au sein des universités comme des organismes de recherche. Quelles sont les conséquences de ces nouvelles formes de régulation des comportements professionnels et comment les acteurs individuels et collectifs s'en emparent-ils ? En quoi l'enseignement et la recherche constituent-ils des contextes d'action spécifiques qui donnent à l'évaluation et à ses usages des sens différents par rapport à d'autres secteurs d'activités tels que l'hôpital, l'enseignement secondaire ou la justice ?

**b) *Quels enseignements peut-on tirer de ces réformes sur la transformation de l'action publique ?***

Jusqu'à récemment, l'enseignement supérieur et la recherche étaient pensés comme constitutifs de la construction des Nations et participaient de la définition de l'identité nationale et de la citoyenneté. Ce caractère national persiste à être reconnu et valorisé : les universités et les organismes de recherche sont censés contribuer à la réussite économique du pays où ils se situent. Toutefois, ils sont simultanément poussés à s'investir dans des collaborations internationales, à recruter des personnels sur la scène académique mondiale, à former des étudiants venant de toutes les parties du globe. Parallèlement, plusieurs pays reconnaissent ou suscitent une participation croissante du niveau infranational (les *Länder* en Allemagne, les Régions en France, etc.) à la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plusieurs auteurs voient dans ce phénomène la manifestation d'une internationalisation (ou a minima d'une européanisation à travers le processus de Bologne ou la Stratégie de Lisbonne) et simultanément d'une territorialisation de la gouvernance des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche qui mettraient à mal leur dimension nationale au profit d'une gouvernance multi-niveaux qu'il convient de mieux analyser.

D'autres vont même plus loin et mettent en avant l'émergence de mécanismes de gouvernance transnationaux. Pour des auteurs comme John Meyer ou Francisco Ramirez, ils se manifestent à travers le processus de rationalisation globale des universités. Pour d'autres, ils prennent la forme de normes et standards transnationaux qui s'imposent et trouvent une légitimité au-delà des réglementations et régulations nationales. Bref, l'enseignement supérieur et la recherche seraient l'exemple par excellence de la remise en cause de l'Etat-Nation et de l'action publique nationale. C'est pourtant bien les États-Nations qui suscitent et organisent ces standards internationaux et qui les promeuvent dans leur espace national. La compréhension des évolutions en cours demande donc d'entamer une réflexion plus générale sur les modes de recomposition de l'action publique dans ses relations aux instances nationales et internationales.

**c) *Que nous apprennent les réformes de l'enseignement supérieur et la recherche sur la transformation de nos sociétés, de leur rapport au savoir et à la connaissance ?***

Au-delà des transformations des pratiques des universitaires et des chercheurs, de la gouvernance des établissements, de la régulation de et par la profession académique, des modes de pilotage par l'Etat, c'est plus largement le rôle et la place des universités et des universitaires et chercheurs qui est en transformation et en redéfinition.

Des contributions permettant d'analyser ces mouvements sont donc attendues pour répondre aux nombreuses questions qu'ils posent : en quoi les réformes actuelles sont-elles ou non compatibles avec les missions sociales et redistributives qui étaient assignées aux universités ? Quel impact aura un accès au savoir plus partagé sur la stratification sociale ? En quoi l'interface plus active entre connaissance et économie conduit-elle à repenser le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la construction des identités, dans la formation de citoyens, etc. ?

#### **4. Les réformes et leur réception**

Cette quatrième thématique porte d'une part sur la manière dont les réformes sont perçues, sur les comportements de résistance ou d'adhésion qu'elles suscitent et sur les recompositions auxquelles elles conduisent au sein de la communauté universitaire. Elle porte, d'autre part, sur les transformations qu'elles entraînent au niveau des pratiques et sur leurs effets induits.

##### ***a) Résistances et adhésion***

Au cours des derniers mois, différents pays européens (la France, l'Allemagne, l'Autriche...) ont été les témoins de manifestations contre les réformes engagées. En France, au cours du premier semestre 2009, étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs se sont retrouvés côte à côte dans la rue pour contester la mise en place de la LRU, le projet de réforme des statuts des enseignants-chercheurs et la « masterisation » des programmes de formation des enseignants.

Les résistances aux réformes en cours ne prennent pas toutes des formes aussi publiques et visibles. Le refus de participer aux visites de l'AERES ou aux évaluations de l'ANR, comme les décisions de reconduire les budgets de recherche des unités plutôt que de procéder à des allocations sélectives au sein de l'établissement, comme le permet a priori l'attribution d'une enveloppe globale, sont autant de manifestations de refus des nouvelles dispositions.

Il serait cependant réducteur de limiter la réception des réformes aux seules contestations. Il existe aussi des formes d'adhésion actives et de soutien déclaré aux réformes en cours. Il convient donc de s'interroger sur les caractéristiques de ceux qui s'opposent aux réformes et sur celles de ceux qui les soutiennent et d'interpréter ces positions. Retrouve-t-on dans ces clivages des oppositions disciplinaires ? Des partages statutaires ? Des affiliations politiques ? Des clivages territoriaux ? Qui sont les acteurs de la mobilisation contre les réformes et quel rôle jouent les syndicats, les associations professionnelles, les sociétés savantes ? Qui sont à l'inverse les « élites cooptées » qui participent à la nébuleuse réformatrice ? Comment ces réformes conduisent-elles (ou non) à une reconfiguration des rapports de force au sein de la communauté universitaire ?

##### ***b) Impact des réformes sur les pratiques et réciproquement***

Le jeu de dispositifs, nouvelles institutions et procédures que les réformes mettent en place, induit, de la part des universitaires, des chercheurs, des étudiants et de leur famille une évolution de leurs pratiques qui institutionnalisent les réformes : la constitution des PRES, les réponses aux appels d'offres de l'ANR, les projets déposés pour le Plan Campus et ceux en

construction pour le Grand Emprunt sont autant d'exemples de la pénétration des réformes, voire du caractère performatif de leurs effets quand les acteurs concernés anticipent les changements à venir par peur de se retrouver en situation d'échec s'ils ne le font pas.

Les premiers travaux menés sur l'impact des réformes semblaient indiquer que les universitaires ajustaient leurs pratiques aux nouvelles exigences et ne les modifiaient qu'à la marge, tandis qu'ils restaient fidèles aux valeurs et aux normes académiques. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle est la place des disciplines dans ces processus individuels et collectifs d'ajustement ? On peut penser que les disciplines les plus anciennes et les plus académiques « bougent » moins que les plus récentes au contact des réformes. Mais cela reste bien entendu à vérifier. De même, le degré d'internationalisation des disciplines varie de façon notable et l'on peut se questionner sur les conséquences de ces traditions contrastées sur la réception des réformes et leur capacité à être acceptée par les universitaires et chercheurs.

## **Modalités pratiques**

Les propositions de communication sont attendues pour le 15 septembre 2010.

Elles devront comporter le nom de l'auteur, son affiliation institutionnelle, et son adresse électronique ainsi qu'un résumé de 500 mots maximum présentant la problématique de la recherche, son inscription théorique, la méthodologie et les résultats escomptés.

Les auteurs des propositions de communication retenues seront avertis début octobre 2010, et le texte définitif de leur contribution (max. 45000 signes) devra être reçu au plus tard le 15 janvier 2011 en format Word ou PDF. Les propositions et communications pourront être écrites en français ou en anglais (les 2 langues du colloque). Nous encourageons cependant les participants à présenter leur contribution en anglais même si leurs propositions ou leurs textes sont rédigés en français. Les frais de séjour des intervenants (repas, hôtel) seront pris en charge (un intervenant par papier). Ces documents devront être adressés à Stéphanie Dubois ([s.dubois@csso.cnrs.fr](mailto:s.dubois@csso.cnrs.fr)).

## **Comité scientifique du RESUP :**

Le conseil scientifique du RESUP est composé de :

Thierry Chevallier (professeur à l'Université de Dijon, IREDU-CNRS),  
Marie-Françoise Fave-Bonnet (professeure à l'Université de Paris-Ouest Nanterre, CREF),  
Georges Felouzis (professeur à l'Université de Genève),  
Michel Grossetti (directeur de recherches LISST-UMR CNRS 5193),  
Christine Musselin (directrice de recherche au CSO, Sciences-Po et CNRS),  
Pedro Teixeira, (assistant professor, CIPES, Université de Porto).

La direction du réseau est assurée depuis septembre 2007 par Christine Musselin. D'autres informations (actes, annuaire des chercheurs, actualités, etc.) sont disponibles sur le site du RESUP: <http://www.resup.u-bordeaux2.fr> ou sur celui du centre de Sociologie des Organisations : <http://www.cso.edu>.

## Présentation du RESUP

Le RESUP est un réseau de laboratoires de recherche créé en octobre 2001 avec le soutien du Ministère de la recherche. Il a pour but de fédérer et de susciter la recherche en sociologie, sciences politiques, sciences de l'éducation et économie dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il est aujourd'hui habilité sous forme de PPF et est hébergé par l'Université Victor Segalen à Bordeaux.

Depuis l'organisation du colloque de Bordeaux «L'enseignement supérieur en questions» des 16 et 17 mai 2002 (Université de Bordeaux II, LAPSAC), plusieurs autres ont suivi. Un premier s'est tenu les 3 et 4 juin 2004 sur « Les figures territoriales de l'Université » à l'université Toulouse Le Mirail, CERTOP - CIRUS/CERS). Le colloque « Regards croisés sur la question étudiante » a eu lieu les 8 et 9 juin 2006 à Bordeaux, et le colloque international « Les universités et leurs marchés » s'est déroulé du 1er au 3 février 2007 à Sciences Po. Un colloque sur « L'enseignement supérieur et les marchés du travail » a eu lieu à Dijon, les 19 et 20 juin 2008 et le deuxième colloque international du RESUP s'est tenu à Lausanne en juin 2009 sur « Les inégalités dans l'enseignement supérieur et la recherche ».

Le RESUP est à l'initiative de plusieurs journées d'études : 7 mars 2002 à l'Université Paris X Nanterre (CREF) sur les enseignants-chercheurs, 4 février 2005 à l'Université Paris X Nanterre (CREF) sur l'offre de formation, 9 juin 2005 «Recherche universitaire et entreprises» à Sciences Po. En 2008, une journée d'étude a été organisée par le RESUP en collaboration avec le CR29 (Sciences, innovations technologiques et sociétés) de l'AISLF sur « Les relations enseignement supérieur et recherche dans un contexte de changement » à Toulouse le 14 mars. En janvier 2009, une journée d'étude sur « L'évaluation dans l'enseignement supérieur en questions » s'est tenue à l'Université Paris-Ouest Nanterre et deux tables rondes sur les réformes ont été organisées en janvier 2010 à Sciences Po.

Le RESUP organise aussi des journées « jeunes chercheurs » en septembre, tous les deux ans (2003, 2005, 2007, 2009) à Dijon (Université de Bourgogne, IREDU).